



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 6
- Absents 1
- Exclus 0



Date de convocation : vendredi 16 décembre 2022

Date d'affichage : vendredi 23 décembre 2022.

Le vingt-deux décembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : Monsieur Bruno JOLLY a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre POIROT.

Délibération N°35/2022 ATTRIBUTION DE PARTICIPATION A UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de participation financière au voyage scolaire, en Angleterre, en 2023, d'un enfant d'une famille du village.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder 100 €, sur justificatif de participation au voyage et de prévoir les fonds sur le budget 2023.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le

JEAN PIERRE POIROT
2022.12.23 14:01:25 +0100
Ref:20221223_135802_1-1-O
Signature numérique
le Maire